



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

AT/vg

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 27 octobre et 16 novembre 2011
2. Pétition n° 290 contre les nuisances excessives aux environs de la station émettrice de RTL à Marnach
- Examen du courrier de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration
3. Pétition n° 293 contre la défiguration de notre paysage d'Ardenne par l'implantation d'installations éoliennes
- Examen du courrier de M. le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures
4. Pétition n° 301 concernant la sécurité et la capacité de la route nationale N7, plus précisément du tronçon Wemperhardt – Colmar-Berg
- Examen du courrier de M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures
5. Pétition n° 309 contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Wiltz
- Suivi
6. Pétition N° 288 en vue d'actions à poursuivre afin d'obtenir un redressement des criantes inégalités discriminatoires qui entachent notre régime fiscal sur le revenu (clôturée)
- Examen du courriel du pétitionnaire
7. Examen d'un courrier de M. le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région relatif à la problématique des conflits d'intérêts dans le chef des élus communaux

*

Présents : M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, Mme Christine Doerner, M. Félix Eischen, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, M. Ali Kaes, Mme Tessa Scholtes, M. Serge Urbany

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Claudia Dall'Agnol

*

Présidence : M. Camille Gira, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 27 octobre et 16 novembre 2011

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

2. Pétition n° 290 contre les nuisances excessives aux environs de la station émettrice de RTL à Marnach

- Examen du courrier de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration

Dans sa lettre du 2 août 2011, M. le Ministre du Travail informe la Commission que les responsables de BCE ont décidé d'arrêter définitivement la diffusion d'émissions depuis les antennes de Marnach. Les responsables de BCE doivent encore informer M. le Ministre au sujet de l'échéancier prévu pour la fermeture décisive des installations. Par ailleurs, le Ministre informe que l'autorisation d'exploitation a expiré le 3 octobre 2011 et ne sera prolongée que sur base d'une promesse écrite de BCE renseignant sur la date définitive de fermeture des installations.

Le courrier de M. le Ministre du Travail a déjà été transmis pour information aux pétitionnaires.

En vue d'une clôture éventuelle de la pétition sous rubrique, la Commission décide de se renseigner auprès du Ministre du Travail quant à la date précise de la fermeture définitive de la station de Marnach suite à l'expiration le 3 octobre 2011 de l'autorisation d'exploitation de la BCE.

3. Pétition n° 293 contre la défiguration de notre paysage d'Ardennes par l'implantation d'installations éoliennes

- Examen du courrier de M. le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures

Dans son courrier du 8 novembre 2011, M. le Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures informe que ses services sont actuellement en train de préparer une note contenant la prise de position du Gouvernement au sujet de la pétition n°293.

La Commission décide de transmettre ce courrier pour information aux pétitionnaires, tout en regrettant que depuis le 24 novembre 2009 le Gouvernement n'ait toujours pas élaboré de prise de position.

4. Pétition n° 301 concernant la sécurité et la capacité de la route nationale N7, plus précisément du tronçon Wemperhardt – Colmar-Berg

- Examen du courrier de M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures

Dans sa lettre du 8 novembre 2011, M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures informe la Commission au sujet des diverses réflexions qui ont été menées depuis 2007 dans l'intérêt de la sécurisation de la N7 entre Wemperhardt et Hosingen.

En ce qui concerne l'élargissement à 2 x 2 voies de l'assise de la route nationale N7 entre le giratoire Fridhaff et la frontière belge, M. le Ministre confirme qu'une étude a montré la faisabilité de ce projet. Vu que plusieurs variantes d'une route collectrice à grande capacité au Nord du pays se présentent, M. le Ministre a chargé un bureau d'études de réaliser une étude additionnelle.

Il est convenu que dès que cette étude additionnelle sera finalisée, M. le Ministre présentera les résultats à la Commission du Développement durable. Ainsi, la Commission des Pétitions attendra la prise de position de cette dernière en vue de se prononcer définitivement.

Le courrier de M. le Ministre est transmis pour information aux pétitionnaires.

5. Pétition n° 309 contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Wiltz

- Suivi

La Commission des Pétitions exprime son souhait de visiter la maternité du Centre Hospitalier du Nord afin d'avoir un échange de vues aussi bien avec la direction du CHdN qu'avec les responsables de la maternité. Une demande de visite sera adressée au Bureau de la Chambre des Députés.

En attendant, le procès-verbal de la réunion jointe avec la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale est transmis pour information aux pétitionnaires.

6. Pétition N° 288 en vue d'actions à poursuivre afin d'obtenir un redressement des criantes inégalités discriminatoires qui entachent notre régime fiscal sur le revenu (clôturée)

- Examen du courriel du pétitionnaire

Le 11 octobre 2011, la Chambre des Députés a reçu un courriel du pétitionnaire de la pétition n°288 en vue d'actions à poursuivre afin d'obtenir un redressement des criantes inégalités discriminatoires qui entachent notre régime fiscal sur le revenu.

La Commission des Pétitions avait informé le pétitionnaire le 24 novembre 2008 qu'au vu du jugement rendu par le Tribunal administratif le 29 octobre 2009 et de la prise de position inchangée du Gouvernement, la pétition était à considérer comme étant close.

M. le Président propose d'envoyer un courrier au pétitionnaire indiquant que la pétition reste clôturée du fait que les propositions du pétitionnaire ne recueillent ni l'approbation du Gouvernement, ni une majorité au sein de la Chambre des Députés.

M. Serge Urbany, en tant que nouveau membre de la Commission, souhaite examiner le dossier en détail avant que la Commission se prononce définitivement à propos de la pétition.

La Commission retient qu'une décision au sujet de cette pétition sera prise lors d'une prochaine réunion.

7. Examen d'un courrier de M. le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région relatif à la problématique des conflits d'intérêts dans le chef des élus communaux

La Commission constate avec satisfaction que M. le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région partage son souhait quant à une modification de l'article 20 de la loi communale.

La Commission des Pétitions invite M. le Président de la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police de mettre la proposition de M. le Ministre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

8. Divers

- Modification de l'article 155 du Règlement de la Chambre des Députés

M. le Président informe que lors d'une entrevue avec le Président de la Chambre des Députés il a été convenu d'imposer un délai de réponse au Gouvernement pour les demandes de prises de positions de la Commission des Pétitions, à l'instar de la procédure en vigueur pour les questions parlementaires. Ainsi, l'Administration parlementaire a élaboré une proposition de modification de l'article 155 du Règlement de la Chambre qui se lit comme suit :

« **Art. 155.-** (1) La Commission des Pétitions fait parvenir une réponse au pétitionnaire.

(2) Dans le cadre de l'élaboration de cette réponse, la commission prend toutes les mesures utiles.

(3) Si elle décide de demander une prise de position suivant le cas, soit de les renvoyer à un Ministre, celle-ci est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai de deux mois.

Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse.

Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire.

A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des pétitions dans le délai de deux mois, le Président de la commission peut demander une prise de position orale du Ministre lors de la première séance publique de la semaine suivant l'expiration du délai de réponse accordé au Gouvernement par le Président de la Chambre.

(4) La commission peut encore renvoyer une pétition ou à une autre commission de la Chambre, soit de les déposer sur le bureau de la Chambre, soit de les classer purement et simplement.»

M. le Président invite les membres de la Commission à consulter leurs groupes politiques respectifs en vue d'appuyer cette proposition. La Commission des Pétitions en informera par la suite la Conférence des Présidents.

A noter que l'article 154 relatif au droit de pétition sera modifié ultérieurement afin de tenir compte de la pétition publique ainsi que des dispositions relatives au droit de pétition de la Constitution nouvellement agencée.

- Pétitions en suspens

Après avoir examiné les pétitions en suspens, la Commission retient les éléments suivants :

- Pétition n°273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux lacs de la Haute-sûre : un rappel de demande de prise de position est envoyé au Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région.

- Pétition n°277 soutenant la proposition de loi 5617 (Initiative *Roude Léiw*) : le projet de loi 6087 figure au rôle des affaires de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle. Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 23 mars 2010.

- Pétition n° 296 pour l'ouverture du mariage aux couples homosexuels : le projet de loi 6127 a été déposé le 10 août 2010 et renvoyé à la Commission juridique. L'avis du Conseil d'Etat n'est pas encore disponible.

- Pétition n°297 « *Fir e mënschefrëndlecht Wunnen an Uertschaften mat Liewensqualitéit* » : il y a lieu de vérifier si le règlement grand-ducal pris en vertu de la nouvelle législation sur l'aménagement communal prévoit une zone spécifique pour jardins.

- Pétition n°302 contre la nouvelle législation sur les allocations familiales, la bonification enfant et les aides financières pour étudiants : la Commission européenne ne s'est pas encore prononcée sur la suite qu'elle entend réserver aux plaintes dont elle saisie. Il y a lieu de noter qu'un bon nombre de recours ont été déposés auprès du tribunal administratif au Luxembourg. Le jugement du tribunal administratif est en attente.

- Pétition n°304 revendiquant l'accessibilité des chemins de fer et bus pour tous : faute de réponse du Ministre du Développement durable et des Infrastructures, un rappel au sujet de la prise de position est envoyé au Ministre en charge du dossier.

- Pétition n°308 contre le trafic des mineurs à des fins sexuelles : faute de réponse, un courrier de rappel concernant la demande de prise de position sera adressé à la Ministre de l'Education nationale ainsi qu'à la Ministre de la Famille.

Luxembourg, le 23 novembre 2011

La secrétaire,
Anne Tescher

Le Président,
Camille Gira